

SÉANCE SPÉCIALE DU 14 OCTOBRE 2014

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 14 octobre 2014, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères, Claude Blier, Jean-Claude Gagnon, Paul-André Bégin et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire

ORDRE DU JOUR

1. Routes remises par Éoliennes de l'Érable
2. Période de questions
3. Levée de la séance

2014-10-308

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-309

Quittance - Éoliennes de l'Érable inc.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Considérant qu'un Contrat relatif à l'utilisation des emprises publiques aux fins de construction d'un parc éolien (le « Contrat ») est intervenu le 7 septembre 2011 entre Éoliennes de l'Érable inc. (« Éoliennes inc. ») et la municipalité de Saint-Ferdinand (la « Municipalité »);

Considérant que le Contrat contient des dispositions concernant les obligations d'Éoliennes inc. relativement (i) aux conditions et modalités d'utilisation des emprises publiques de la Municipalité (les « Emprises Publiques ») aux fins de construction du projet de parc éolien de l'Érable (Le « Projet »), (les « Modalités d'Utilisation »); (ii) aux travaux de réfection des Emprises Publiques (les « Travaux de Réfection ») devant être effectués une fois la phase de construction du Projet terminée; et (iii) les paiements et contributions à être effectués par Éoliennes inc. à la Municipalité en considération de l'usage des Emprises publiques par Éoliennes inc. aux fins de construction du Projet (les « Contributions »);

Considérant que le Contrat prévoit l'imposition de diverses pénalités à Éoliennes inc. en cas de contravention aux dispositions du contrat (les « Pénalités »);

Considérant que le Contrat prévoit le dépôt par Éoliennes inc. auprès de la Municipalité d'une lettre de garantie bancaire au montant de 4 000 000 \$, lequel montant a été réduit à 2 800 000 \$ en considération de l'accomplissement

par Éoliennes inc. d'une partie des Travaux de Réfection (la « Garantie »);

Considérant qu'Éoliennes inc. a maintenant complété la construction du Projet et tous les Travaux de Réfection et a payé toutes les Contributions.

Par les présentes, la Municipalité reconnaît expressément :

- i) avoir reçu bon et valable paiement de toutes sommes lui étant dues à titre de Contributions, Pénalités ou à tout autre titre aux termes du Contrat pour la période de construction du Projet.
- ii) qu'Éoliennes inc. a dûment complété à la satisfaction complète et totale de la Municipalité tous les travaux de Réfection à l'exception des travaux de réfection décrits dans la lettre d'engagement d'Éoliennes inc. datée du 9 octobre 2014.

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la Municipalité donne par la présente à Éoliennes inc. quittance totale et finale de toute obligation d'Éoliennes inc. envers la Municipalité aux termes du Contrat, à l'exception des travaux de réfection décrits dans la lettre d'engagement d'Éoliennes inc. datée du 9 octobre 2014, ainsi que de toute réclamation de quelque nature que ce soit, passée, présente ou future, que pourrait avoir la Municipalité contre Éoliennes inc. aux termes du Contrat et remet par la présente la Garantie originale à Éoliennes inc.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire Rosaire Croteau et la directrice générale/secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer ladite quittance. Adopté à l'unanimité des membres du conseil ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

Mme Blondeau et M. Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

Le maire invite la personne présente à la période de questions.

2014-10-310

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Paul-André Bégin que la présente séance soit levée à 19h15. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière